

festival à corps

31
mars
9 |
avril
2022

festivalacorps
.com

POÉTIQUE ET POLITIQUE DES CORPS EN MOUVEMENT 5 AU RISQUE DE LA VULNÉRABILITÉ

Organisée par l'université de Poitiers
(laboratoires CECOJI et FoReLLIS, service culture – MDE) et le TAP
Lundi 4 avril après-midi, Université de Poitiers, MSHS
Mardi 5 avril matin, TAP (Auditorium)

Journée traduite en espagnol.
La Journée d'études sera enregistrée et accessible ultérieurement
sur la WebTV de l'Université de Poitiers
(<https://uptv.univ-poitiers.fr>).

TAP
THÉÂTRE
AUDITORIUM
POITIERS
CENTRE
NATIONALS

cvec
Contribution Vie Étudiante
et de Corps

Université
de Poitiers

FoReLLIS
Fédération
de Recherche
en Littérature
Langues et
Linguistique

centre
animation
beaujeu

CECOJI
Centre de
Recherche
en Études
Cultures
et Langues
de l'Université
de Poitiers

PROGRAMME

Chaque exposé et moment de réflexion seront précédés d'une mise en attention par le mouvement, proposée par la danseuse et chorégraphe improvisatrice Claire Filmon, accompagnée du musicien Alexis Dombrowski.

Cadrage juridique, Karine Abderemane et Marjorie Beulay. Vulnérabilité, futur des droits de l'homme et statuts de l'étranger

Orly, 1961, le saut vers la liberté de Nouriev est tant un mouvement artistique que politique et d'où découle également des conséquences juridiques. Il en reste une trace au Musée du Costume de scène de Moulins : un petit livret fragile portant la mention « réfugié ». Il est le symbole de cette vulnérabilité de l'artiste face à un régime autoritaire mais également celui de l'homme étranger dans un pays lui accordant une protection qu'il pourrait tout aussi bien lui ôter. Cette vulnérabilité propre à l'étranger, et qui peut s'accroître en fonction du statut dont il/elle dispose, découle de sa différence.

Toute société se constitue en différences : il y a une dehors pour qu'existe un « entre nous » car « former un groupe c'est créer des étrangers » (Michel de Certeau, *L'Étranger ou l'union dans la différence*, 1969). Celui ou celle qui est exclu(e) du groupe devient donc vulnérable car étranger. Pour s'en défendre, le groupe peut l'absorber ou l'isoler. Le scandale artistique provoqué par la première représentation du *Sacre du printemps* des Ballets russes de Diaghilev en 1913 en est un bon exemple. D'abord violemment rejeté car étranger, différent et donc vulnérable, le ballet est aujourd'hui intégré au répertoire des plus grandes compagnies. La présente contribution propose, en s'appuyant sur des exemples artistiques, de traiter de la vulnérabilité propre aux étrangers en recherchant quelles distinctions juridiques s'opèrent au sein de ce groupe en marge du groupe national.

Introduction juridique, Sébastien Mayoux, La précarité du statut d'artiste et Céline Lageot, La cour Européenne des droits de l'Homme prend-elle en compte la vulnérabilité de l'artiste ?

Sébastien Mayoux. La précarité du statut d'artiste interprète a été mise en évidence dernièrement par le rapport Racine qui date de 2020. Le statut d'artiste interprète peut découler d'un exercice indépendant ou salarié, notamment de certaines entreprises de production ou d'annonceur ou d'agence d'influence (notamment pour les influenceurs). Une question intéressante reste de savoir à partir de quel moment l'artiste est salarié. Le sentiment de précarité des artistes date de plusieurs années. Celui-ci a été mis en évidence, mais le constat n'a jamais été suivi d'effets concrets. La crise sanitaire a bien entendu amplifié ce sentiment là. L'objectif de l'intervention est de poser un diagnostic et d'évoquer des solutions pour que ce sentiment de précarité soit amoindri.

Céline Lageot. Alors que la Cour européenne des droits de l'homme a consacré dans sa jurisprudence des catégories d'individus considérés comme particulièrement vulnérables et qui doivent pouvoir bénéficier de ce fait d'une protection renforcée (les enfants, les femmes, les étrangers, les personnes âgées...), l'artiste échappe à une telle qualification. On pourrait *a priori* s'étonner de la chose. Mais *a priori* seulement. La Cour de Strasbourg considère en réalité que l'art est un domaine qui doit être encore mieux protégé que d'autres formes d'expressions, parce que la créativité s'y exprime pleinement et tient ainsi à distance l'atteinte réelle aux droits et libertés d'autrui. C'est encore plus vrai lorsque la caricature exagère volontairement le propos. La communication aura pour objet de saluer le positionnement de la Cour européenne des droits de l'homme, confirmant sa jurisprudence libérale et l'ample garantie qu'elle octroie à l'artiste, sa liberté d'expression et sa liberté de création.

La vulnérabilité et le futur des droits de l'homme

La vulnérabilité est-elle le futur des droits de l'homme? La question n'est pas nouvelle en droit qui reconnaît, dans ces situations, une justification pour renforcer une protection existante ou en offrir une, souvent minimale (au regard de la jurisprudence nationale et européenne, nous devrions d'ailleurs plutôt parler de protection essentielle), aux individus ou aux groupes d'individus qui subissent des situations de souffrance et de dénuement les plus aiguës, en tout cas contraires à leur dignité. En miroir, la vulnérabilité révèle alors un droit qui façonne des standards quant à l'accès, à la jouissance et aux modalités de protection et d'effectivité des droits. C'est pourquoi la notion paraît paradoxale : révélatrice d'une fragilité (plutôt que d'une faiblesse), la vulnérabilité serait tout aussi bien inhérente à la vie humaine (comme à toute espèce vivante), qu'elle serait appelée, en raison notamment de l'urgence climatique, à être érigée en principe régulateur de la protection des droits humains, potentiel baromètre pour la reconnaissance et la variation du degré de leur protection. Or si l'on admet avec Diane Roman qu'elle est un aspect inévitable et universel de la condition humaine, la vulnérabilité – situation et principe – pourrait ainsi modifier la structure des droits humains. Pour penser les transformations de la protection des droits de l'homme liées à la multiplication prévisible des situations de vulnérabilité (trait-d'union conceptuel et technique entre normalité et exception), nous proposons d'illustrer l'apport de la notion au futur des droits humains en nous appuyant sur l'observation de la situation des « artistes en danger » et en étudiant l'intérêt de la notion pour répondre aux menaces que l'urgence climatique fait peser sur les droits culturels.

Conférence, Pierre Katuszewski. Corps de non-professionnels chez Jérôme Bel, Pina Bausch et Jean-Claude Gallota : vulnérabilité et performativité

Pina Bausch, Jérôme Bel et Jean-Claude Gallota ont travaillé avec des danseur·se·s et des acteur·rice·s non professionnel·le·s pour plusieurs spectacles. Comment ces chorégraphes et metteurs en scène envisagent-ils ces corps vulnérabilisés par la mise en spectacle ? Quelles réactions pour un public qui provoqué dans ses habitudes spectatrices peut aussi être qualifié de vulnérable ?

En effet, ces corps ne sont plus cachés derrière les faux semblants de l'imitation et de la représentation et le spectacle confronte directement les non professionnel·le·s et les spectateur·rice·s. Quelles nouvelles modalités d'échange sont mises en place dans ces face-à-face inédits ?

Conférence à deux voix, Françoise Dubor et Michel Briand. Du talon d'Achille à nos futurs vulnérables : pour des danses risquées

Divers types de vulnérabilité en danse seront abordés par des études de cas variées : Anna Halprin, Marie Chouinard (*Body Remix/ Goldberg Variationen*) et Annie Hanauer (dans *Tordre* de Rachid Ouramdane), Jérôme Bel, Alain Buffard, diverses pratiques de danse non professionnelles et des figures d'« animaux fragiles » et de « rebelles » en danse. Certaines marges se révéleront des sources vitales, rendant précieuses ces pratiques aux codes exploratoires. Les vulnérabilités des interprètes et du public interagissent, mettant en danse les fragilités et forces constitutives de l'humain et du vivant.

Conférence, Florian Gaité. Danser la fragilité comme une forme de vie

Faire œuvre de son existence ne s'entend pas nécessairement comme un acte de bravoure ou une démonstration de force. Les « formes de vie », expression par laquelle la philosophie désigne une façon de poétiser, de styliser son existence, ne sont en effet pas tout héroïques, saintes ou extraordinaires. Illustrée par le projet éponyme d'Éric Minh Cuong Castaing, cette intervention envisage ainsi la danse comme une pratique de soi qui peut convertir la vulnérabilité en résistance sans jamais la nier. Il s'agit alors de comprendre comment des corps spécifiques, empêchés, assignés « handicapés », retrouvent une puissance d'agir et d'être, s'autoengendrent avec style et produisent des formes de vie chorégraphiées, dans lesquelles la force le dispute à la fragilité.

Lundi 4 avril après-midi, Université de Poitiers, MSHS : 13h30-17h30

13h30 . Accueil et introduction.

14h-14h05 . Mise en corps de Claire Filmon (5 mn).

14h10-14h50 . Cadrage juridique, Karine Abderemane et Marjorie Beulay.
Vulnérabilité, futur des droits de l'homme et statuts de l'étranger (40 mn).

14h50-14h55 . Mise en corps de Claire Filmon (5 mn).

15h-15h40 . Conférence à deux voix, Françoise Dubor et Michel Briand.
Du talon d'Achille à nos futurs vulnérables : pour des danses risquées (40 mn).

15h40-15h45 . Mise en corps de Claire Filmon (5 mn).

15h50-16h30 . Conférence, Florian Gaité.
Danser la fragilité comme une forme de vie (40 mn).

16h30-16h35 . Mise en corps de Claire Filmon (5 mn).

16h40-17h20 . Table ronde. *Entretiens croisés, expériences de vulnérabilité.*
Modérée par Stéphanie Pichon avec Isabelle Lamothe, enseignante spécialisée en danse, Thomas Ferrand, metteur en scène et botaniste, et Claire Filmon, danseuse improvisatrice.

17h20-17h30 . Bilan et mise en corps de Claire Filmon.

18h15 . *Jerk* de Gisèle Vienne au TAP Castille (4 euros)

Mardi 5 avril matin, TAP, auditorium : 9h15-13h30

9h15-9h25 . Accueil.

9h25-9h30 . Mise en corps de Claire Filmon (5 mn).

9h35-10h05 . Introduction juridique, Sébastien Mayoux, *La précarité du statut d'artiste* et Céline Lageot, *La cour européenne des droits de l'homme prend-elle en compte la vulnérabilité de l'artiste ? (30 mn)*

10h05-10h10 . Mise en corps de Claire Filmon (5 mn).

10h15-10h55 . Conférence, Pierre Katuszewski.
Corps de non-professionnels chez Jérôme Bel, Pina Bausch et Jean-Claude Gallotta : vulnérabilité et performativité (40mn).

10h55-11h . Mise en corps de Claire Filmon (5 mn).

11h05-11h45 . Échange transdisciplinaire modéré par Thomas Bruckert avec Pascale Daniel-Lacombe (directrice du Méta – Centre dramatique national), Shirley Niclais (maîtresse de conférences en études théâtrales et artiste) et Mathias Lavin (professeur des université en études cinématographiques).
Éthiques et esthétiques de la vulnérabilité dans les arts (40 mn).

11h45-12h . Bilan de la journée d'études, Thomas Bruckert (10mn).
Entrée du public pour la table ronde.

12h-13h30 . Table ronde avec Sonia Garcia et Séverine Lefèvre (collectif La Tierce), Simon Senn et Thierry Thieu Niang, animée par Stéphanie Pichon (journaliste).
Vulnérabilité(s).